UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles
Service des affaires institutionnelles
DAJI/SAI/TL/2020-2021-251

Arrêté de tarification de vente d'espaces publicitaires dans le livre de promotion de l'IUT 2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'éducation ;
Vu la délibération n°2016-85 adoptée par le Conseil d'administration du 17 octobre 2016 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université de La Réunion pour fixer les diverses tarifications ;
Vu l'avis du conseil de l'IUT en date du 11 mai 2021 ;

Considérant que l'IUT réalise un livre de promotion de formation d'environ 21 cm x 21 cm pour une centaine de pages à destination des futurs diplômés en DUT 2021 et des partenaires professionnels ;

Considérant que l'IUT propose à ses partenaires l'achat d'espace publicitaires ;

ARRETE

Article 1er :

Les tarifs pour l'achat d'espaces publicitaires sont arrêtés comme suit :

½ page	entre 400 et 600 euros TTC
1 page	entre 700 et 900 euros TTC

Article 2 :

L'agent comptable est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 21 mai 2021

Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

M. Frédéric MIRANVILLE